

RAPPORT DU MAIRE

**CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER ET LE
RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE**

**POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2021**



***Séance régulière du conseil municipal
tenue le 6 juin 2022***

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Membres du Conseil municipal,

Afin de nous conformer aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et plus particulièrement à l'article 105.2.2 de ladite loi, il est de mon devoir, à titre de maire de la Ville de Saint-Hyacinthe, de faire rapport à la population des faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre de l'année précédente, ainsi que du rapport de l'auditeur externe, dans le cadre d'une séance ordinaire du Conseil tenue au cours du mois de juin. Par ce rapport, nous tenterons de mettre en lumière ce qui constitue les faits saillants des états financiers 2021 de la municipalité, qui ont été déposés à la séance publique du 16 mai dernier.

À cet égard, soulignons d'abord que l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021 a permis de dégager **un surplus de 1 756 967 \$**, soit 19 945 \$ de plus que l'année précédente. Ce résultat positif provient, d'une part, **d'une augmentation des revenus de 11 430 117 \$**, tandis que du côté des **dépenses, celles-ci se sont accrues de 9 673 150 \$**, comparativement au budget initial, ce qui nous amène à l'écart observé, qui constitue le surplus pour l'exercice financier 2021.

Soulignons que ce surplus représente 1,53 % du budget initial de 114 700 000 \$, approuvé par le Conseil municipal en décembre 2020.

PORTRAIT DES REVENUS

Si l'on s'attarde maintenant sur l'augmentation des revenus, précisons d'abord que **les revenus totaux de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 se sont établis à 126 130 117 \$, soit une augmentation de 9,97 %** en comparaison avec le budget approuvé par le Conseil, qui s'établissait, je le rappelle, à 114 700 000 \$.

Les revenus supplémentaires ainsi générés sont répartis principalement entre les revenus de taxes et de tarification, qui comptent pour 3 201 398 \$ de plus, l'imposition de droits, ce qui inclut les droits de mutation pour 3 315 277 \$ additionnels, les cessions de propriétés pour 1 457 612 \$, les services rendus pour 930 570 \$, les autres revenus pour 982 842 \$ et finalement, les amendes et pénalités pour 852 665 \$ supplémentaires.



Évidemment, la vigueur du marché de l'immobilier s'est poursuivie pendant l'exercice financier 2021, faisant en sorte d'accroître à la fois les revenus de taxation et de tarification, malgré un gel de la taxe foncière imposé pour l'exercice 2021, de même que du côté des droits de mutation, en raison d'un grand nombre de transactions réalisées sur le territoire.

En fait, contrairement à l'exercice financier 2020, l'ensemble des postes de revenus se sont avérés en croissance, sauf en ce qui a trait au financement à long terme des activités financières, en raison des frais d'escompte plus bas du fait d'un financement à long terme inférieur à la projection initiale.

Pour ce qui est de la cession de propriétés, on note des revenus plus élevés qu'à l'habitude en raison de la vente d'un terrain municipal à Groupe Sélection, pour 1 M\$, ou encore la vente de l'immeuble sis au 1621-1645 Girouard Ouest à Habitations Maska pour permettre la réalisation de 21 logements abordables.

Du côté des autres revenus à la hausse, on retient des ventes accrues de terrains industriels municipaux, tout comme les droits des exploitants de carrières et de sablières qui se sont avérés plus élevés, sans oublier les contributions des promoteurs et une subvention de 277 500 \$ d'Énergir pour l'installation d'équipements écoénergétiques au Centre des Congrès de Saint-Hyacinthe, lors de sa construction.

Quant à la biométhanisation, il est intéressant de constater qu'au seul chapitre des opérations, nous avons enregistré un surplus de 2 299 822 \$, du fait, notamment, de l'ajustement du tarif versé par gigajoule vendu, qui se traduit par des revenus additionnels en 2021. Par ailleurs, si l'on considère le remboursement des annuités, c'est-à-dire le capital et les intérêts sur les actifs réalisés en biométhanisation, on se retrouve dans ce cas-là avec un surplus net de 321 491 \$. Il s'agit là, en fait, d'une première année où la filière de biométhanisation dégage un résultat net positif, ce qui nous avons anticipé à pareille date l'an dernier.

PORTRAIT DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS

En ce qui a trait aux dépenses qui sont supérieures de l'ordre de 9 673 150 \$ par rapport au budget initial, ce qui représente une augmentation de 8.43 % des charges, on observe que la majorité des fonctions budgétaires ont généré, encore une fois, des économies, **sauf pour les fonctions « Administration générale », « Santé et bien-être » et « Financement et affectations »**.

Dans le premier cas, soit l'« **Administration générale** », on retiendra que la comptabilisation de la réclamation du ministère des Transports du Québec pour le



dossier de la consolidation du ponceau passant sous l'autoroute 20, au montant de 1 567 200 \$ a été imputé de ce côté, de même qu'une modification du traitement comptable concernant la provision pour mauvaise créance qui se traduit par un montant de 1 456 800 \$. À cet égard, soulignons que cette provision pour mauvaise créance était présentée au net des revenus par le passé, tandis que dorénavant, cette provision est présentée comme une dépense, d'une part, et les revenus sont pleinement comptabilisés, d'autre part. Cependant, ces changements n'entraînent aucune conséquence sur les résultats financiers de l'exercice.

Quant à la fonction « **Santé et bien-être** », on remarquera que le budget autorisé pour l'année 2021 s'élevait à 975 424 \$ alors qu'une dépense de 1 925 480 \$ a, dans les faits, été réalisée en raison d'une contribution supplémentaire de la Ville de 1 500 000 \$ au projet Accès-Logis Le Concorde, et ce, en sus de la contribution annuelle à l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton. Ce versement supplémentaire est, du reste, venu compléter l'engagement municipal au projet Accès-Logis Le Concorde, à savoir 2 700 000 \$.

Finalement, en ce qui a trait à la section « **Financement et affectations** », on observe des dépenses additionnelles de 13 377 230 \$. C'est, en réalité, du côté des transferts à l'état des investissements que se trouve l'essentiel de la variation. Cela s'explique par le fait que la Ville a choisi de payer comptant une partie de ses projets et de rembourser des projets en attente de financement pour un montant 17 296 900 \$, alors qu'au même moment, certains projets n'ont pu être réalisés et que d'autres ont entraîné des économies ou aient vu leur mode de financement modifié ramenant ainsi le solde, à toutes fins pratiques, au montant énoncé précédemment.

On retient donc qu'au chapitre des dépenses, l'organisation municipale applique une gestion rigoureuse des fonds publics, si bien que même en période de pandémie, nous avons su préserver des enveloppes qui étaient destinées à la réalisation de certaines activités, lesquelles n'ont pu se concrétiser.

LES AFFECTATIONS

Comme on vient tout juste d'en faire état, il ressort de l'exercice budgétaire 2021 que les affectations au Fonds des dépenses en immobilisations (FDI) ce sont avérées nettement supérieures qu'aux projections, d'où l'intérêt de s'y attarder quelque peu. À cet effet, on note que quatre (4) projets n'ont pu être réalisés en cours d'exercice sur une programmation comportant 145 projets, ce qui a permis de dégager des économies de 157 500 \$. Également, certains projets se sont avérés moins coûteux ou ont profité de nouveaux modes de financement libérant ainsi des disponibilités financières de 3 827 300 \$. À l'inverse, quatre (4) projets ont connu des dépassements de coûts totalisant 253 300 \$.



Cependant, les revenus additionnels enregistrés en cours d'exercices de même que des économies du côté des dépenses ont permis de rembourser par anticipation des projets en attente de financement dont ceux liés au programme de réfection de pavage, trottoirs et bordures (RPTB) 2021, aux travaux de séparation des égouts du bassin de l'avenue de la Concorde Sud, sans oublier la part Ville associée aux travaux de fondation et de pavage de l'avenue de l'Aéroport.

En plus de rabattre entièrement la dette associée à ses projets, la Ville a également réservé des sommes pour couvrir une partie des coûts de construction du deuxième accès au Cégep ou encore des plans et devis liés à l'aménagement de la Place des spectacles et de la phase 1 de la Promenade Gérard-Côté.

ÉTAT DE LA DETTE À LONG TERME

La dette à long terme qui est à la charge de l'ensemble des contribuables **se situait, au 31 décembre 2021, à 61 773 182 \$**, alors qu'elle s'établissait à 44 815 196 \$ en 2020.

L'augmentation s'explique essentiellement par le fait qu'au cours du dernier exercice financier, la Municipalité a procédé au financement du projet d'étagement ferroviaire dans l'axe du boulevard Casavant Ouest pour un montant de 20 237 000 \$. Cela dit, le Conseil municipal reste prudent et réserve ce type de financement aux projets structurants tels que les travaux d'aménagement de la nouvelle bibliothèque ou de la future promenade Gérard-Côté.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Afin d'avoir un portrait global de la situation financière de la Municipalité, il est important de souligner au passage que la Ville enregistre, au 31 décembre 2021, des surplus accumulés affectés et non affectés totalisant 6 618 256 \$ pour diverses fins, dont le financement des programmes d'aide à la rénovation ou à l'amélioration des façades commerciales au centre-ville.

Également, elles bénéficient d'une réserve d'auto-assurance de 710 491 \$ qui, on l'a constaté à la séance du 16 mai dernier, s'est vue bonifiée de 100 000 \$ pour atteindre 810 491 \$. On compte également un fonds de roulement qui totalise, au 31 décembre 2021, 24 000 000 \$. Une telle cagnotte, destinée à réaliser des projets d'investissement, fait l'envie, on l'a souligné à maintes reprises, de plusieurs municipalités au Québec.



RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

Finalement, précisons que l'auditeur Raymond Chabot Grant Thornton, qui en était à sa deuxième année d'un mandat de trois (3) ans à titre d'auditeur de la municipalité, a confirmé que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadienne pour le secteur public.

CONCLUSION

En conclusion, on retient donc que l'exercice financier 2021 s'est conclu sur une très bonne note, ce qui en soit est déjà réconfortant pour un conseil récemment en poste. En fait, ceci témoigne une fois de plus de la rigueur dont fait preuve l'organisation municipale pour gérer l'argent des contribuables et contenir la dette à long terme.

Cette rigueur s'est avérée fort pertinente en cette deuxième année de pandémie alors que la municipalité était confrontée à diverses mesures sanitaires, à des couvre-feux ou à de nouvelles restrictions qui ont forcé la fermeture au public des installations récréatives municipales intérieures. On ne peut donc qu'être fier des résultats obtenus et, à cet égard, les Maskoutains et les Maskoutaines peuvent être assurés que les membres du conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe et les membres de l'administration municipale veillent à préserver cette situation financière qui, à ce jour, est demeurée des plus saines et des plus enviables.

Voilà ce qui conclut ce rapport sur les faits saillants des états financiers 2021 et du rapport de l'auditeur externe tel que l'exige la Loi.

Cela dit, je tiens à vous remercier pour votre écoute attentive.

André Beauregard
Maire